Prochaines étapes : instruction du SAGE révisé

Validation du projet de SAGE par délibération de la CLE
Quorum et majorité des 2/3

Projet V1

Envoi du projet de SAGE pour consultation administrative

Délai de 4 mois

- Communes
- Chambres consulaires
- Conseils départementaux
- Conseils régionaux
- Groupements compétents (EPCI-fp, EPTB, etc.)
- Conseil maritime de façade

programmée de septembre à décembre 2020

Délai de 2 mois

- Organisme de gestion des parcs naturels régionaux

Sans délai

- Comité de gestion des poissons migrateurs
- Comité de bassin (commission planification préalable)

Avis

Autorité environnementale
Avis sous trois mois

+ propositions de modification validées par la CLE

Projet V2

Participation du public par voie électronique
30 jours minimum

Modifications éventuelles du projet de SAGE par la CLE
Quorum et majorité des 2/3

Projet V3

Arrêté inter-préfectoral approuvant le SAGE

Mise en œuvre du SAGE

Modifications éventuelles par le préfet responsable, exposant ses motivations à la CLE

Avis de la CLE (2 mois)

Projet 4